

RUEIL-MALMAISON, LE 05.11.2020



## **LUCIBEL, EXEMPLE CONCRET D'UNE RELOCALISATION REUSSIE**

Lucibel, PME française innovante spécialiste en technologie LED, a décidé, en 2014, de fermer son usine de production basée à Shenzhen (Chine) pour relocaliser sa fabrication en France, à Barentin (Seine-Maritime). Lucibel a pris cette décision à la fois pour servir ses clients français et européens avec une plus grande réactivité, pour sécuriser la qualité de ses fabrications, pour aller plus vite dans le développement et la mise sur le marché de ses innovations, mais aussi pour mieux protéger sa propriété intellectuelle.

Lucibel se félicite de la décision du gouvernement de consacrer environ un tiers des 100 milliards d'euros du plan de relance à la compétitivité des entreprises, notamment par des mesures en faveur de la relocalisation d'activités en France et des allègements de charges pour l'industrie française.

Le succès de la relocalisation en France de Lucibel démontre que la désindustrialisation connue par la France au cours des trente dernières années, favorisée par une passivité déconcertante des pouvoirs publics, n'est pas une fatalité et qu'un mouvement inverse, dont la crise sanitaire pourrait être le catalyseur, est possible.

Pionnier et précurseur dans les innovations permises par la technologie LED au-delà de l'éclairage, le Groupe Lucibel l'a également été dans l'évolution de son organisation interne.

Alors qu'en 2013 l'entreprise comptait plus de 100 salariés dans son usine située à Shenzhen (Chine), Lucibel a pris la décision de fermer cette usine et de relocaliser sa fabrication en France dans un site industriel de 12 400 m<sup>2</sup>, que Schneider Electric avait décidé de fermer, à Barentin, près de Rouen.

### ***Les motivations de Lucibel lors de cette décision stratégique ont été les suivantes :***

- Volonté de servir avec une plus grande réactivité ses clients français et européens qui étaient pénalisés par des longs délais de livraison liés à la fabrication en Chine (6 semaines d'acheminement par bateau entre la Chine et la France), notamment pour les produits spécifiques et sur mesure. Ces **délais pouvaient être rédhibitoires** pour certains clients ;
- Pour réduire ces délais, un transport aérien était possible, mais Lucibel a toujours considéré que c'était un **non-sens économique** (près d'un tiers de la marge brute totale était dilapidée par le coût du transport aérien) et un **non-sens écologique** ;

- Volonté de **sécuriser la qualité** de ses produits : quand bien même l'usine de Shenzhen était dirigée par un expatrié français, les ouvriers chinois ne respectaient pas toujours les process qualité définis par le Groupe, ce qui se traduisait par une qualité perfectible des fabrications chinoises, en deçà des exigences de qualité du groupe ;
- Volonté **d'aller plus vite dans le développement et la mise sur le marché de ses innovations**. Pour cela, toute l'équipe R&D du Groupe, qui était pour partie en Chine et pour partie en région Rhône Alpes, a été relocalisée sur le site de Barentin, ce qui permet un travail en équipe plus efficace et une réduction significative des temps de développement, industrialisation et fabrication des solutions innovantes. Sans ce mode de fonctionnement en « task force » sur un même site géographique, Lucibel n'aurait pas réussi à mettre sur le marché, dès septembre 2016, le premier luminaire LiFi au monde, permettant d'accéder à internet par la lumière ou, en mars 2018, la solution CRONOS d'éclairages circadiens permettant plus de bien-être et d'efficacité pour les utilisateurs de ces éclairages qui imitent la lumière naturelle ;
- Nécessité de **mieux protéger la propriété intellectuelle de ses innovations**, après que Lucibel ait connu des déboires en Chine et du vol de ses technologies, opéré parfois avec la complicité de ses propres salariés chinois.

La décision de Lucibel de relocaliser sa fabrication en France s'est accompagnée d'un **important travail d'optimisation de la conception et des processus de fabrication** de chaque famille de produits, afin de réduire significativement le temps moyen consacré à l'assemblage de chaque produit.

C'est ainsi, par exemple, que le temps moyen d'assemblage d'un luminaire de type « Tubular » est passé de 30 minutes, lorsqu'il était fabriqué en Chine, à 10 minutes pour une fabrication à Barentin. Cette réduction significative du temps de main d'œuvre affecté à chaque produit, qui a également été rendue possible par une **meilleure productivité des ouvriers français** par rapport aux ouvriers chinois, était clé pour contrebalancer l'écart significatif sur le coût du travail entre les deux pays et rendre économiquement viable cette relocalisation.

Grâce à cette maîtrise des coûts de main d'œuvre, **Lucibel est parvenue à limiter à moins de 20% la hausse moyenne de ses coûts de fabrication** lors de sa relocalisation de la Chine vers la France. Sur des produits innovants, ce surcoût de fabrication peut être absorbé par l'entreprise, même si **le client final ne valorise pas pleinement le « Made in France »** et est rarement prêt à accepter de payer un supplément, aussi minime soit-il, pour des fabrications françaises. Néanmoins, il semble que la crise sanitaire actuelle permette l'amorce d'un changement dans les mentalités des consommateurs français sur ce point.

Lucibel se réjouit de la décision du gouvernement de diviser par deux les impôts de production pesant sur l'industrie française à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. **Le coût très élevé de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) fait partie des quelques mauvaises surprises** rencontrées par Lucibel dans cette relocalisation.

En effet, de par leur modalité de calcul, ces taxes pénalisent fortement les activités industrielles et sont clairement un frein à la relocalisation d'activités en France. Pour Lucibel, la baisse de ces impôts de production permettra une économie annuelle de 40 K€, dès 2021.

Même si certains impôts, notamment la taxe foncière qui peut localement être très élevée, restent des freins à la relocalisation, les annonces récentes du gouvernement laissent à penser que les pouvoirs publics ont enfin pris conscience de la nécessité d'agir pour contribuer à donner plus d'ampleur à un mouvement de relocalisations qui restent encore trop marginales.

Frédéric Granotier, Président fondateur de Lucibel, dresse le bilan suivant : « L'adoption de nos produits « Made in France » par nos clients nous a permis de faire monter en puissance au fil des années le site de Barentin, ce qui démontre la **pertinence de notre stratégie et le succès de notre relocalisation**.

Lucibel a été précurseur et fait partie des entreprises qui ont initié ce mouvement de relocalisations. Si nous pouvions formuler un souhait à l'attention des pouvoirs publics, ce serait qu'ils **mettent fin à cette concurrence déloyale que constitue l'entrée massive en Europe de produits chinois** concurrents de nos fabrications françaises, avec des produits qui ne respectent pas toujours les normes et qui pénètrent sur les marchés européens avec des droits de douane dérisoires (3% en moyenne).

Ce serait aussi que les pouvoirs publics considèrent avec une plus grande lucidité **le projet chinois « d'autoroutes de la soie » qui met en danger une partie significative de l'industrie européenne**. En effet, avec cette nouvelle possibilité qui sera offerte aux industriels chinois de desservir les marchés européens par camion en moins d'une semaine, les industriels européens qui fabriquent des « petites séries » et des produits personnalisés vont **perdre leur principal avantage concurrentiel face à leurs concurrents chinois**, qui est leur capacité à livrer leurs commandes en Europe dans des délais très courts. L'intensification d'un mouvement de relocalisations d'activités en France passe nécessairement par la prise en compte, par les pouvoirs publics, de ces considérations ».

## A propos de Lucibel

*Fondé en 2008, Lucibel conçoit et fabrique en France des produits et solutions d'éclairage de nouvelle génération issus de la technologie LED. Le groupe est pionnier dans les nouvelles applications permises par la LED au-delà de l'éclairage, telles que l'accès à internet par la lumière, Cronos (luminaire qui restitue en intérieur les bienfaits de la lumière naturelle) ou encore Line 5, une gamme de produits cosmétiques utilisant la technologie LED.*

[www.lucibel.io](http://www.lucibel.io)

### Contacts :

#### Lucibel

Frédéric Granotier – Président fondateur

frederic.granotier@lucibel.com

+33 (0)6 08 16 77 06



SCENARIH  
COMMUNICATION GLOBALE  
ÉCRITURE - VISUEL

Berthille La Torre  
blatorre@scenarii.fr



Libellé : Lucibel

Code ISIN : FR0011884378

Mnémonique : ALUCI

Nombre d'actions composant le capital social : 14 193 496



AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint  
www.security-master-footprint.com